

# PROCEDURE « GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE »

Code	PRO-10
Version	F
Date	07/08/2016

### Validation

Noms & prénom	Fonction	Date	signature
M. HAMMADI Mohamed	PDG	24/11/2016	Président Directeur Général  Mr HAMMADI Mohamed

### Suivi des modifications

Version	Date	Modifications
Α	30/04/2013	Création de la procédure
В	21/10/2012	Prise en charge des constats d'audit initial
С	23/09/2013	Nouvelle organisation de l'entreprise
D	22/03/2015	Introduction des fiches de simulations
Е	12/05/2016	Evolution de la procédure
F	07/08/2016	Refonte du SMI-Passage aux nouvelles versions

0 1 /1 000.40		D . 07/00/0046
Code procédure : PRO-10	Version : F	Date : 07/08/2016

#### 1. Objet

Le but de la présente procédure est d'identifier et de définir les étapes à observer lors des situations d'urgences à Cosider Construction.

### 2. Domaine d'application

Cette procédure s'applique à l'ensemble des situations d'urgence à Cosider Construction.

#### 3. Documents de référence

Cette procédure fait référence à :

- Manuel HSE de Cosider Construction,
- Plan de situation générale,
- Plan interne d'intervention (PII),
- Consignes de situation d'urgence.

### 4. Terminologie & définitions

- RQSE : Responsable Management de la Qualité, santé/sécurité et environnement.
- SMI : Système de Management Intégré.
- **SU**: situation d'urgence
- **Situation d'urgence** : toute situation englobant les accidents réels ou potentiels pouvant affecter l'environnement ou la santé et la sécurité au travail.

### 5. Responsabilités

Le RQSE est chargé de la gestion de cette procédure et veille à son application au sein des structures de Cosider Construction.

Les responsables des structures sont chargés de l'application de la présente procédure.

#### 6. Contenu

Les situations d'urgence potentielles à COSIDER Construction sont constituées exclusivement de :

- Déversement d'un produit spécial dangereux et explosif
- Incendie/Explosion
- · Accident de travail
- Catastrophes naturelles
- Intrusions externes
- Evacuation d'urgence

### 6-1 : Détection et alerte de la SU:

Les SU peuvent être détectées par toute personne, interne ou externe.

En plus de la sensibilisation et de l'induction, toute personne doit suivre les consignes affichées au niveau des sites relatives à l'alerte des SU.

Dans certains cas (déversement de produit dangereux, incendie, ...) le personnel peut intervenir directement et donne simultanément et immédiatement l'alerte au responsable HSE et au directeur du site.

Code procédure : PRO-10	Version : F	Date: 07/08/2016

Par contre dans le cas général, le responsable HSE du site ou la personne habilitée alerte l'ensemble des personnes se trouvant sur le lieu de la SU selon les dispositions suivantes :

- deux (2) coups de sirène : éteindre les lumières, débrancher les appareils et rester à son poste de travail,
- trois (3) coups de sirène ou sirène continue : rejoindre calmement le point de rassemblement.

Tous les numéros de téléphone utiles sont affichés au niveau du poste de garde.

Des recommandations strictes sont données pour garder le calme et éviter toute panique.

#### 6-2: Maitrise de la SU:

Il est mis en évidence les éléments de l'induction et les consignes de sécurité devant être appliquées à l'intérieur du site. Tous les sites sont dotés d'une pancarte géante à l'entrée mettant en connaissance le plan d'évacuation en cas de situation d'urgence.

Ce plan comporte les indications suivantes :

- les issues de secours
- le point de rassemblement
- l'implantation des extincteurs
- Les moyens matériels

Une légende explique en détails les éléments du plan. Le point de rassemblement est clairement matérialisé par une flèche verte.

Pour les sites situés dans des zones d'habitation, des consignes strictes sont données aux agents de sécurité pour aider le voisinage à gérer la situation dans le calme pour éviter toute panique.

La récupération des huiles usagées fait office de prévention. Des bacs de rétention sont mis en place pour contenir tous les déversements potentiels, en guise de mesures préventives en matière d'environnement.

Des exercices de simulation inopinés sont effectués pour les situations citées plus haut (point 6). Ils sont pilotés par le responsable HSE et QSE du site en collaboration avec les personnes concernées. Des enregistrements sont établis (fiches de simulations).

Leur fréquence est comme suit :

Déversement d'un produit spécial dangereux et explosif : 2 fois/an

Incendie/Explosion: 2 fois/an
 Accident de travail: 3 fois/an
 Catastrophes naturelles: 1 fois/an
 Intrusions externes: 1 fois/an
 Evacuation d'urgence: 3 fois/an

L'efficacité du dispositif est mesurée par les résultats obtenus dans chaque fiche de simulation. Un exercice de secourisme est réalisé une fois par an.

Code procédure : PRO-10	Version : F	Date : 07/08/2016
Code procedure : PRO-10	VEISIOII . F	Date . 07/08/2010

Lorsqu'un accident du travail survient ou pour tout autre situation, le nécessitant, le plan d'urgence médicale est mis en œuvre par le responsable HSE du site, il est inspiré du PHS dans son chapitre (3.VI):

- Prise en charge du ou des blessés (secouristes, premiers soins, ambulances, etc.....),
- Respect de la chaine d'information (responsable HSE, directeur, médecin, etc, ...).

Lorsqu'un il s'agit d'un incident environnemental, tels que les déversements intempestifs d'huiles, d'hydrocarbures ou de tout autre produit chimique, les personnes habilitées doivent suivre les consignes en vigueur :

- Utilisation du sable sur la zone contaminée,
- Récupération et stockage du sable contaminé dans des sacs,
- Communication des informations relatives à l'incident (responsable HSE, directeur, etc, ...).

Quoique le personnel est formé et sensibilisé, il ne doit en aucun cas se substituer aux autorités locales (police, médecin, sapeur pompier, etc, ...).

### 6-3: Analyse des causes de la SU:

Une analyse des causes des SU est effectuée systématiquement par le HSE et le QSE des sites aboutissant à un plan d'action. Cette analyse peut faire appel à un groupe de travail invitant toute personne susceptible d'apporter un plus.

Le plan d'action est transmis au RHSE et au RQSE pour information et suivi.

L'efficacité de l'action engagée est mesurée à l'issue des délais arrêtés par les personnes concernées et lors des audits et/ou inspections.

### 7. Liste des enregistrements

Annexe	Intitulé de l'enregistrement	Codification
01	Plan d'évacuation d'urgence du site	PRO-10-ENR-01
02	Plan d'urgence médicale	PRO-10-ENR-02
03	Fiche de simulation N°01 « Incendie »	PRO-10-ENR-03
04	Fiche de simulation N°02 « Prise en charge blessé »	PRO-10-ENR-04
05	Fiche de simulation N°03 « Evacuation du site »	PRO-10-ENR-05
06	Fiche de simulation N°04 « Déversement de produits dangereux »	PRO-10-ENR-06
07	Fiche de simulation N°05 « Catastrophes naturelles »	PRO-10-ENR-07
08	Fiche de simulation N°06 « Intrusions externes »	PRO-10-ENR-08
09	Registre incidents	PRO-10-ENR-09

<sup>+</sup> Enregistrements prévus dans les programmes SST et environnemental.



# PLAN D'VACUATION D'URGENCE



# **PLAN D'URGENCE MEDICALE**



# FICHE DE SIMULATION N°01

### « INCENDIE »

		· · · · · ·		
<u>Scénarii(s) :</u>			* Fréque	ence 1–2 /ar
Moyens matériels utilisés :				
Sirène	Extincteur		Sable	
Autres :				
Moyens humains :				
Gardiens	Collègues	otec	tion civile	
Autres :				
<u>Résultats :</u>				
<u>Temps consommé</u> :				
Début d'alerte (hmn)	Fin de sinistre	(hmn)	soit (hr	nn)
Description du déroulement	de la simulation :			
		•••••		
Gestion des déchets générés		••••••		
Recommandations (à affiche	er) exer	nple : réactivi	té	

<sup>\*</sup> Rayer la mention inutile



D-1-	_
LIATE	•
Date	

# FICHE DE SIMULATION N°02

# « PRISE EN CHARGE BLESSE »

\* Fréquence 1-2-3 /an

Scénarii(s):
Moyens utilisés ( matériels ) :
Moyens utilisés ( humains ) :
Résultats :
Début d'intervention : Fin :
<u>Description du déroulement de la simulation</u> :
<u>Recommandations</u>



:

# FICHE DE SIMULATION N°03

« EVACUATION DE SITE»		
*	Fréquence	1 – 2 – 3 /an
Scénarii(s) :		
Séisme Incendie Regroupement requis	es	
	••••••	
Heure de déclenchement sirène ( 3 coups ou coup prolongé ) :h	mn	
Effectifs présents sur site : agent (s)		
Effectifs ayant rejoint le point de rassemblement au bout des 03 mir agent (s)	utes fixées	:
Taux de réaction :		
Soit :%		
Analyse de la situation		
<ol> <li>1. 100% rejoint le point de rassemblement : oui non</li> <li>2. Moins de 100% soit : % ayant rejoint le point de rass</li> </ol>	emblement	
Actions décidées :		
<u>Recommandations</u>		
<u>necommunacions</u>		•••••

<sup>\*</sup> Rayer la mention inutile



D - 1 -	
ם דבוו	•
Date	•

## FICHE DE SIMULATION N°04

## « DEVERSEMENT PRODUITS DANGEREUX »

\* Fréquence 1 – 2 /ar

" Frequence 1 – 2 /ai
Scénarii(s):
Moyens matériels utilisés :
Moyens humains utilisés :
<u>Résultats :</u>
<del>nesariato :</del>
<u>Traitement des déchets</u> :
Exemple: ramassage du sable souillé, emballage souillé
Recommandations



<b>.</b> .	
I)ate	
Date	

## FICHE DE SIMULATION N°05

# « CATASTROPHES NATURELLES »

\* Fréquence 1/an

" Frequence 1/ai
Scénarii(s) :
Moyens utilisés ( matériels ) :
Moyens utilisés ( humains ) :
Résultats :
Début d'intervention : Fin :
Recommandations



Data	
Date	

# FICHE DE SIMULATION N°06

# « INTRUSIONS EXTERNES »

\* Fréquence 1/an

* Fréquence 1/ai
<u>Scénarii(s) :</u>
Moyens utilisés ( matériels ) :
Moyens utilisés ( humains ) :
<u>Résultats</u> :
Début d'intervention : Fin :
<u>Description du déroulement de la simulation</u> :
Recommandations



# **REGISTRE DES INCIDENTS**